

ETAT FINANCIER ESTIMATIF

BAGNOLS SUR CEZE - SECTEUR 13

RD5 Eclairage coordonné - Avenue Alphonse Daudet - Fils nus

1. ETAT DES DEPENSES ESTIMATIVES

Dépenses prévisionnelles

Travaux :	5 935,45 € HT	
Ingénierie :	800,00 € HT	
Autre :	800,00 € HT	
Total des dépenses prévisionnelles :	7 535,45 € HT	9 042,54 € TTC (TVA: 20%)

2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT ATTRIBUABLES SOUS RESERVE DE DÉCISION D'ATTRIBUTION

Programme	Travaux HT subventionnés	Subvention		
ECLAIRAGE PUBLIC (EPC/EPHMOA) 2023 [DIPI] (1)	7 535,45 €	SMEG	20,00 %	1 507,09 €
	7 535,45 €			1 507,09 €

(1) Montant maximum sous réserve de subvention allouée la même année à d'autres opérations d'éclairage public. Les montants stipulés ne signifient pas que le Bureau syndical vous a attribué une subvention.

3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

La participation estimative de la collectivité aux travaux comprend l'application d'une participation aux investissements de 5 % du montant HT, suivant les délibérations du Conseil Syndical du 12 Novembre 2012 et du 17 Mars 2014.

Participation de la collectivité aux travaux :	7 535,45 €
Participation aux frais d'investissement (7 535,45 x 5%) :	376,77 €
TVA (20 %) :	1 507,09 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	9 419,31 €

4. ESTIMATION DES VERSEMENTS DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Acompte N° 1 de 80% :	8 000,00 €
Acompte N° 2 et solde :	1 419,31 €
TOTAL	9 419,31 €

A BAGNOLS-SUR-CEZE, le

Pour la collectivité :
BAGNOLS SUR CEZE
le Maire, **Jean-Yves CHAPELET**

A NIMES, le 06/03/2023

Le Vice-Président
Maxime COUSTON

MÉTRÉ ESTIMATIF PRÉLIMINAIRE

BAGNOLS SUR CEZE - SECTEUR 13

RD5 Eclairage coordonné - Avenue Alphonse Daudet - Fils nus

Code	Description	U.	Qte	Prix U.	Total HT
2203	Sur largeur de 0,10 m - Fiche 3 (tranchée sous chaussée départementale réseau N3, N4: 1500<t<7500 veh/jour)	ML	100,00	15,50 €	1 550,00 €
2714	Evacuation de déblais en décharge	M3	10,50	13,70 €	143,85 €
4002	Etude de réseau d'éclairage public	ML	120,00	1,70 €	204,00 €
4003	Production du plan d'exécution et de son carnet de piquetage.	U	1,00	301,00 €	301,00 €
4103	Fourniture et pose Fourreau annelé souterrain ou aérien Ø 63	ML	120,00	3,00 €	360,00 €
4108	Descente aéro-souterraine d'éclairage public contiguë	U	2,00	74,00 €	148,00 €
4218	Plan de récolement géoréférencé du réseau d'éclairage	ML	120,00	2,60 €	312,00 €
4220	Etablissement du plan conforme à exécution incluant la base de donnée technique des matériels posés à destination du maître d'ouvrage et du gestionnaire du réseau éclairage public en vue de la mise à jour exhaustive du SIG du gestionnaire.	U	1,00	301,00 €	301,00 €
4308	Raccordement câble dans coffret éclairage public existant, article non applicable avec coffret de commande pour éclairage public	U	1,00	118,00 €	118,00 €
4312	Protection mécanique à 3 pieds pour candélabre	U	1,00	362,00 €	362,00 €
4405	Câbles RO2 V 2 x 16 mm2	ML	120,00	5,40 €	648,00 €
4503	Massif de candélabre 6 m < h < ou = 8 m	U	1,00	145,00 €	145,00 €
4512	Mât droit acier h = 8 m	U	1,00	697,00 €	697,00 €
4518	Plus-value pour mât acier cylindro-conique	ML	8,00	3,00 €	24,00 €
4537	Plus-value pour mât en acier thermolaqué	ML	8,00	21,70 €	173,60 €
4549	Crosse supérieure à 1000 mm	U	1,00	295,00 €	295,00 €
4802	Déplacement d'une source lumineuse existante y compris supports,connectique et son transport sur un autre site	U	1,00	153,00 €	153,00 €
Total HT :					5 935,45 €
Montant rabais (0) :					0 €
Ingénierie :					800,00 €
ENEDIS :					0 €
Coordination SPS :					0 €
Divers :					800,00 €
CTO :					0 €
DAM :					0 €
IC :					0 €
Total net HT :					7 535,45 €

MÉTRÉ ESTIMATIF PRÉLIMINAIRE

BAGNOLS SUR CEZE - SECTEUR 13

RD5 Eclairage coordonné - Avenue Alphonse Daudet - Fils nus

Code	Description	U.	Qte	Prix U.	Total HT
				TVA (20,00 %) :	1 507,09 €
				Total TTC :	9 042,54 €

Envoyé en préfecture le 09/05/2023

Reçu en préfecture le 09/05/2023

Publié le

ID : 030-213000284-20230504-2023_05_081-DE

S²LOW

FICHE TECHNIQUE

BAGNOLS SUR CEZE - SECTEUR 13

RD5 Eclairage coordonné - Avenue Alphonse Daudet - Fils nus

Code	Description	U.	Qte
DIPI Eclairage Public Coordonné			
1305	Nombre de foyer fonctionnel sur mât type urbain > 4 ml	u	1
1306	Longueur de câble	m	120
1307	Longueur de tranchée	m	100

Entre : BAGNOLS SUR CEZE

Représentée par **Monsieur Jean-Yves CHAPELET**,
dûment autorisé en vertu de la délibération du __/__/__
et désigné par "La collectivité"

Et : Le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard

Représenté par son Président **Monsieur Roland CANAYER**,
dûment autorisé en vertu de la délibération du 18 septembre 2020
et désigné par "Le SMEG"

Considérant :

- Les statuts du syndicat autorisent les collectivités adhérentes à confier au syndicat la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'investissement d'éclairage public,
- L'article L.2224-35 du CGCT,
- Le transfert de la maîtrise d'ouvrage des réseaux électriques au syndicat,
- L'article 2-II de la loi N° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée,
- La réalisation des travaux d'éclairage public qui sont à exécuter concomitamment avec une opération syndicale d'enfouissement des réseaux électriques, et en coordination avec une opération de réfection de voirie en application de l'article L.115-1 de Code de la voirie routière, relève simultanément de la compétence des deux parties présentes,

Il est convenu :

Article 1 : Objet de la convention

Elle s'applique aux travaux d'éclairage public.

Article 2 : Travaux

- Le syndicat commande et paie les travaux.
- Le coût prévisionnel des travaux d'éclairage public est estimé à 9 042,54 € TTC (soit 7 535,45 € HT).
- Participation aux frais pour investissement (7 535,45 x 5%) : 376,77 €
- Participation totale de la collectivité à verser au syndicat : 9 419,31 €

Article 3 : Règlement de la participation de la collectivité au syndicat

"La collectivité" versera au syndicat en deux acomptes :

- un premier acompte de **8 000,00 €** lors de la commande des travaux.
- un second acompte et solde, estimé provisoirement à **1 419,31 €** après la réception des travaux. Ce solde sera établi sur la base des dépenses réelles du chantier.

La collectivité perçoit directement les éventuelles subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Conseil Départemental.

Article 4 : Durée de la convention

La convention prend fin au terme du règlement financier de l'opération.

A BAGNOLS-SUR-CEZE, le
Pour la collectivité : BAGNOLS SUR CEZE
le Maire, **Jean-Yves CHAPELET**

A NIMES,
Le Vice-Président
Maxime COUSTON

Ville de Bagnols-sur-Cèze
Département du Gard - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 2022-11-179
du Conseil municipal
Séance du 16 novembre 2022

Date d'envoi des convocations
et de l'Ordre du jour du Conseil municipal : 10 novembre 2022
Nombre de Conseillers municipaux : 33
Nombre de Conseillers municipaux présents : 24
Nombre de Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : 9
Nombre de Conseillers municipaux absents : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 16 novembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle – rue Racine sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Philippe **BERTHOMIEU**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Fatiha **EL KHOTRI**, Ali **Ouatizerga**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Alain **POMMIER**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**, Audrey **BLANCHER**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Jean Christian **REY** procuration à P. **BERTHOMIEU**, Monique **GRAZIANO-BAYLE** procuration à J-Y **CHAPELET**, Justine **ROUQUAIROL** procuration à C. **BAUME**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à C. **MUCCIO**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ** procuration à M. **FOND-THURIAL**, Mourad **ABADLI** procuration à M. **CEGIELSKI**, Sylvain **HILLE** procuration à C. **BOISSEL**, Catherine **HERBET** procuration à J. **OBID**, Pascale **BORDES** procuration à A. **POMMIER**

Conseillers municipaux absents : aucun

Secrétaire de séance : Maxime **COUSTON**

Objet : Autorisation donnée au SMEG dans le cadre de l'opération « Avenue Ernest-Euzéby » – Travaux sur le réseau d'éclairage public

Vu l'État Financier Prévisionnel (EFP) joint en annexe, qui fait mention d'un total de dépenses prévisionnelles arrêté à la somme de 5 000 € hors taxes (6 000 € TTC),

Considérant que conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire de ses communes adhérentes qui lui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de ces travaux,

Considérant que dans le cadre du projet « Avenue Ernest-Euzéby », le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) réalisera en 2023 des travaux sur le réseau d'éclairage public,

Considérant qu'il importe dès à présent de lancer les études préalables nécessaires à la définition de ces travaux,

Considérant que le SMEG réalisera ces travaux dans les conditions fixées dans cet EFP,

Considérant que cette question a été présentée à la commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie du 09 novembre 2022.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de prendre acte du projet de travaux sur le réseau d'éclairage public – Avenue Ernest-Euzéby - et de son évaluation approximative,
- d'approuver le lancement des études nécessaires à la définition de ce projet de travaux,
- de s'engager à verser sa participation aux études préalables, estimée à 155,00 € hors taxes, en cas de renoncement au projet du fait de la commune,
- d'autoriser le SMEG à mener toutes les investigations préparatoires nécessaires à l'élaboration des études.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 16 novembre 2022.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire

Jean-Louis CHAPELET

Le 22 novembre 2022

et publié le 22 novembre 2022



Ville de Bagnols-sur-Cèze
Département du Gard - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 2022-11-179
du Conseil municipal
Séance du 16 novembre 2022

Date d'envoi des convocations
et de l'Ordre du jour du Conseil municipal : 10 novembre 2022
Nombre de Conseillers municipaux : 33
Nombre de Conseillers municipaux présents : 24
Nombre de Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : 9
Nombre de Conseillers municipaux absents : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 16 novembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle – rue Racine sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Philippe **BERTHOMIEU**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Fatiha **EL KHOTRI**, Ali **OUATIZERGA**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Alain **POMMIER**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**, Audrey **BLANCHER**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Jean Christian **REY** procuration à P. **BERTHOMIEU**, Monique **GRAZIANO-BAYLE** procuration à J-Y **CHAPELET**, Justine **ROUQUAIROL** procuration à C. **BAUME**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à C. **MUCCIO**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ** procuration à M. **FOND-THURIAL**, Mourad **ABADLI** procuration à M. **CEGIELSKI**, Sylvain **HILLE** procuration à C. **BOISSEL**, Catherine **HERBET** procuration à J. **OBID**, Pascale **BORDES** procuration à A. **POMMIER**

Conseillers municipaux absents : aucun

Secrétaire de séance : Maxime **COUSTON**